

# Systemes de connaissances pour les agriculteurs dans l'UE

17 mars 2015

Dans sa lettre d'information n°18 de février 2015, le *Service Point* du Partenariat Européen pour l'Innovation « agriculture productive et durable » présente les résultats d'un inventaire des Systèmes européens de connaissances et d'informations agricoles, qui traite plus particulièrement des services de conseil agricole dans les différents pays de l'Union européenne. Cet inventaire a été réalisé dans le cadre du projet *Prospects for Farmers' Support: Advisory Services in European AKIS (PRO-AKIS)*. Outre un [rapport par pays](#) (rapport sur le système français de conseil rédigé par P. Labarthe – Inra), ce projet a permis la construction d'une [base de données](#) et d'une carte à consulter en ligne reprenant les nombreux systèmes de connaissances auxquels participent les agriculteurs européens.

Le [rapport de synthèse](#) souligne la diversité des systèmes de conseil en Europe, très liés à l'histoire de chaque pays. Le niveau d'implication de l'État est variable, et, si quatre types d'institutions sont en général présents (le public, le privé, les *farm boards organisations* (chambres d'agricultures, syndicats, organisations de producteurs) et les ONG), leur importance relative diffère. Les sources de financement sont multiples et associent en général des fonds publics (européens, nationaux ou régionaux) et privés.

Selon le rapport, le public cible des organismes de conseil publics serait plutôt les exploitations moyennes et petites et les jeunes agriculteurs, les organisations privées (à but lucratif ou non lucratif), et les *farm board organisations* seraient davantage tournées vers l'ensemble des exploitations. De plus, de nouveaux clients pour le conseil sont apparus. Il s'agit des jeunes agriculteurs, des familles, des habitants ruraux, des émigrants, des femmes et des ONG.

Les sujets principaux de conseil sont les productions végétale et animale, la comptabilité, les taxes et les bonnes conditions agronomiques et environnementales. À ces domaines s'ajoutent les problématiques de diversification et de développement rural pour les exploitations de petites taille. Les nouvelles thématiques, à la fois en termes de conseil et de recherche, sont les énergies renouvelables, les OGM, l'agriculture de précision, le biogaz, l'adaptation au changement climatique, la gestion de la ressource en eau, de la biodiversité. Le rapport note également une tendance à la décentralisation et à la fragmentation des systèmes de conseil, notamment en France, en Espagne, en Grèce, au Portugal, en Italie et en Pologne, à la commercialisation et à la privatisation du conseil et à l'augmentation de la concurrence entre producteurs de conseil avec une montée en puissance des ONG et des *farm board organisations*.

Chaque État membre était obligé d'établir un système de conseil national agricole pour adapter les exploitations aux bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE). Dans la majorité de ces États (23), ce conseil national est coordonné et supervisé par les pouvoirs publics. La plupart des États ont mis en place un système d'accréditation et de certification des conseillers. La mesure 114 « Utilisation des services de conseil agricole » a cofinancé des exploitants dans 20 États membres, seules l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, la Finlande, la France, l'Irlande et la Slovaquie ne l'ont pas utilisée. Elle était jugée peu attractive par les agriculteurs étant donné les conditions de financement (petit montant d'aide, cofinancement obligatoire par l'agriculteur, pas de financement de la TVA). La mesure additionnelle 115 pour la mise en place de services de conseil a elle été utilisée dans deux länder allemands, certaines régions en Italie, à Malte, au Portugal et en Espagne.

Anne-Sophie Wepierre, Centre d'études et de prospective

Source : [EIP-AGRI](#)